

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Communauté de Communes des Pieux
ANNEE 2010

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I. Les Indicateurs Techniques	3
1. La collecte des déchets ménagers	3
2. La collecte sélective	3
3. La déchetterie.....	4
4. Les tonnages enlevés et leur évolution.....	5
II. Les Indicateurs Financiers.....	7
1. Le service de collecte des déchets ménagers	7
2. Le centre de transfert d'Héauville	8
3. La collecte sélective	9
4. La déchetterie.....	9
5. Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement.....	10
6. Mise à disposition de composteurs individuels.....	10
7. Synthèse des dépenses et financements	11
CONCLUSION	11

INTRODUCTION

La Communauté de Communes des Pieux (CCP), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a reçu de ses communes membres la totalité de la compétence déchets : ramassage, transport et traitement, conformément aux dispositions visées au 5-3-c de ses statuts.

Cette disposition garantit une homogénéité de situation sur les 15 communes du canton basée (principe d'égalité).

Depuis sa création en février 1978, la Communauté de Communes des Pieux s'est engagée dans la gestion des déchets ménagers, suite à la publication de la loi du 15 juillet 1975, qui confie cette responsabilité aux collectivités locales.

Les premières réalisations furent l'aménagement d'une décharge contrôlée et la construction d'une usine de broyage d'ordures ménagères à Héauville en 1981. L'usine a depuis été transformée en station de transit.

En 1991, la Communauté de Communes adhère au Syndicat d'Etude sur le Transport et l'Incinération des Déchets du Cotentin (SETRIDEC) et ce jusqu'au 31 décembre 2000.

Ensuite, un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers a été élaboré par la Communauté de Communes, suite à l'élaboration du plan départemental de la Manche : il a pour objectif de « trier plus pour valoriser un maximum ».

Ce schéma s'est traduit par :

- ◆ L'implantation d'une déchetterie aux Pieux, ouverte en juin 1999.
- ◆ La signature d'un contrat programme de durée Eco Emballages en octobre 2000.
- ◆ La mise en place de la collecte sélective en apport volontaire en février 2001.
- ◆ La mise à disposition de composteurs individuels depuis décembre 2003 (1^{ère} distribution en mars 2004).
- ◆ L'adhésion de la CCP au Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT) et le transfert des compétences transport, tri et traitement des déchets au SMCT :
 - ❖ Décembre 2005 pour les ordures ménagères et les déchets issus de la collecte sélective (arrêté du 28 novembre 2005),
 - ❖ Avril 2006 pour les déchets collectés en déchetterie (délibération SMCT CT 2006 02 10 10 du 10/02/06).
- ◆ La distribution de nouveaux guides de tri en porte à porte par des ambassadeurs du tri du SMCT de juillet 2008 à janvier 2009 sur l'ensemble du territoire.
- ◆ La mise en place de la collecte des DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) en janvier 2009 à la déchetterie des Pieux.
- ◆ L'exploitation du centre de stockage de déchets inertes au Hameau les Landes à Héauville autorisé par arrêté préfectoral n°09-96 du 16 février 2009.
- ◆ L'ouverture d'une déchetterie professionnelle au Hameau les Landes à Héauville permettant de rendre l'accès exclusif aux particuliers de la déchetterie des Pieux depuis le 28 octobre 2009.

I. Les Indicateurs Techniques

Au sein de la Communauté de Communes des Pieux, le service de collecte des ordures ménagères est assuré en régie.

- ◆ La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte.
- ◆ La collecte des encombrants et des déchets assimilés est assurée à la déchetterie. Un service gratuit est organisé deux fois par an pour l'enlèvement à domicile.
- ◆ Les déchets non ménagers : déchets industriels banals (artisans, commerçants) sont gérés à la déchetterie professionnelle (tarification au II -1- c).
- ◆ La collecte sélective s'effectue en « apport volontaire » avec des conteneurs implantés sur l'ensemble des communes.

Le transport, le tri, le traitement et/ou la valorisation de ces déchets sont à la charge du Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT).

1. La collecte des déchets ménagers

a) Le mode de collecte

La collecte est effectuée en porte à porte. Sur le canton des Pieux aucun point de regroupement n'est organisé.



b) Territoire desservi et organisation générale

La Communauté de Communes des Pieux assure la collecte pour les quinze communes membres comportant 13 380 habitants (source : INSEE 2010).

Les déchets collectés sont stockés au centre de transfert d'Héauville. Ils sont ensuite acheminés par un transporteur privé vers un centre d'enfouissement technique de classe II. Les marchés de transport et de traitement sont gérés par le Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT).

c) La fréquence

Les communes les plus importantes, ainsi que les communes littorales, sont collectées deux fois par semaine, les autres communes bénéficient d'une seule collecte par semaine.

L'été, une collecte supplémentaire est effectuée dans les campings et sur le port (soit un total de 3 collectes par semaine).

2. La collecte sélective

Les marchés de vidage des points d'apports volontaires (PAV), de transport et de tri des déchets issus de la collecte sélective sont gérés par le SMCT.

a) Le mode de collecte

La collecte est effectuée en apport volontaire. Un point d'apport volontaire est constitué :

- d'un conteneur bleu pour les journaux, magazines, papiers,
- d'un conteneur jaune pour les emballages (sont considérés comme emballages : les bouteilles et flacons en plastiques, les barquettes aluminium, les briques alimentaires, les aérosols, les boîtes de conserves et les boîtes de boissons, les bouteilles de lait, les cartonnettes : petits emballages en carton,...)
- d'un conteneur vert pour les verres.



b) Territoire desservi et organisation générale

Communes desservies	Population INSEE	Collecte sélective	Fréquence de collecte des OM(*)
Benoistville	563	2 points d'apport volontaire + 1 point verre	C1
Bricqueboscq	488	1 point d'apport volontaire + 1 point verre	C1
Flamanville	1725	4 points d'apport volontaire + 2 points verre	C2
Grosville	692	1 point d'apport volontaire	C1
Héauville	414	1 point d'apport volontaire + 1 point verre	C1
Helleville	435	1 point d'apport volontaire	C1
Le Rozel	275	2 points d'apport volontaire + 1 point verre	C2
Les Pieux	3556	10 points d'apport volontaire + 3 points verre	C2
Pierreville	671	1 point d'apport volontaire	C1
Saint Christophe du Foc	339	1 point d'apport volontaire	C1
Saint Germain le Gaillard	683	3 points d'apport volontaire + 1 point verre et 1 point emballage	C1
Siouville-Hague	1131	3 points d'apport volontaire + 2 points verre	C2
Sotteville	406	1 point d'apport volontaire	C1
Surtainville	1275	4 points d'apport volontaire + 4 points verre	C2
Tréauville	717	2 points d'apport volontaire	C1
TOTAL	13380	36 points d'apport volontaire + 16 points verre et 1 point emballage	

*C1 = une fois par semaine - C2 = deux fois par semaine

Les points verre et emballage représentent des conteneurs placés isolément sur le territoire de la CCP.

c) La fréquence

Le marché est géré par le Syndicat Mixte Cotentin Traitement. La fréquence est déterminée par les prestataires et le SMCT en fonction des gisements de chaque commune et de l'évolution de la population estivale.

d) Etat de la mise en place

Des Points d'Apport Volontaire (PAV) ont été installés au cours de l'année 2010 sur les communes de Surtainville, Bricqueboscq, Pierreville.

3. La déchetterie pour particuliers

Les déchets ménagers et assimilés non collectés en porte à porte devant être apportés en déchetterie sont :

- Les déchets verts ;
- Les branchages ;
- Les gravats ;
- Les déchets dangereux des ménages (huiles mécaniques, batteries, peintures, produits chimiques, huiles alimentaires...);
- La ferraille ;
- Les cartons ;
- Les déchets d'amiantes ;
- Les déchets non récupérables (encombrants),
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).



En 2010, le SMCT, en partenariat avec la CCP et le Relais Enfant, a mené une réflexion sur la récupération des tissus et chaussures sur la déchetterie, un collecteur sera mis en place au cours de l'année 2011.

Les horaires d'ouverture au public de la déchetterie sont les suivants (ils seront modifiés au 1^{er} janvier 2011) :

Lundi	10H – 12H	13H30 – 18H30
Mardi	13H30 – 18H30	
Mercredi	10H – 12H	13H30 – 18H30
Jeudi	13H30 – 18H30	
Vendredi	10H – 12H	13H30 – 18H30
Samedi	10H – 12H	13H30 – 18H30
Dimanche	FERMETURE	

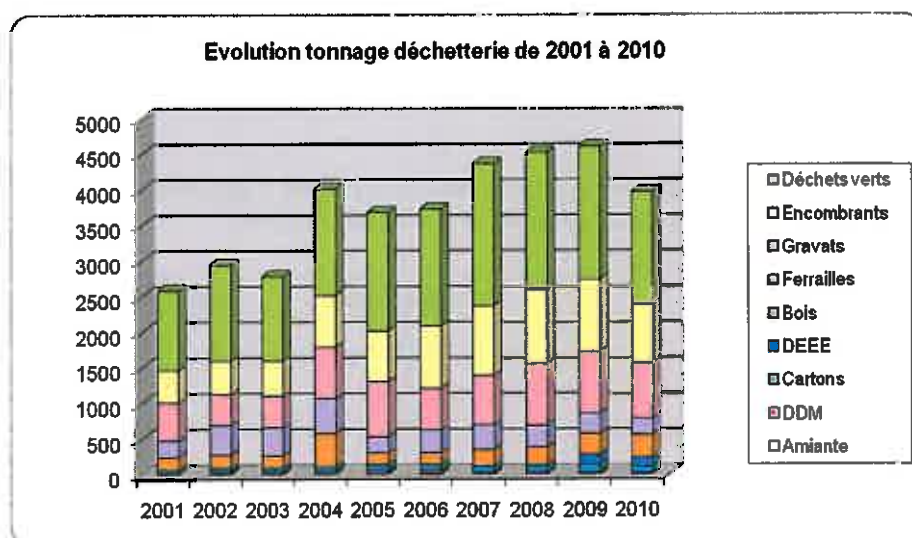
d) Déchetterie pour particuliers

PRODUITS	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution
Cartons	113	93	- 17,7 %
Bois	296	320	+ 8,2 %
Déchets verts	1 869	1 571	-16,0 %
Encombrants	1 002	824	-17,8 %
Gravats	878	786	-10,5 %
Ferrailles	278	229	-21,4 %
Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	32	17	-46,9 %
DEEE	136	129	-5,1 %
AMIANTE	26	19	-26,9 %
TOTAL	4 630	3 988	-13,9 %

* Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) se composent des déchets dangereux issus des foyers. Les DEEE sont les déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages.

Le nombre d'usagers comptabilisés à la déchetterie pour 2010 est de 44 006 véhicules. Si on rapporte ce chiffre au nombre de foyers du canton (5834 – données INSEE 2009), on estime qu'un foyer visite en moyenne 7,5 fois par an la déchetterie.

L'ouverture de la déchetterie professionnelle a permis de voir la fréquentation et les tonnages de la déchetterie des Pieux diminuer.



e) Le taux de valorisation :

Le taux de valorisation est calculé par rapport aux tonnages de déchets collectés (hors amiante) soit :

$$\frac{\text{Verre} + \text{Ferrailles} + \text{Bois} + \text{Carton} + \text{Papier} + \text{DDM} + \text{Emballages} + \text{Déchets verts} + \text{Gravats} + \text{DEEE}}{\text{OM} + \text{Encombrants} + \text{Verre} + \text{Ferraille} + \text{Bois} + \text{Carton} + \text{Papier} + \text{DDM} + \text{Emballages} + \text{Déchets verts} + \text{Gravats} + \text{DEEE}}$$

$$\text{Soit : } \frac{7\,484 \text{ t}}{12\,431 \text{ t}} \times 100 = 60,2 \%$$

Le taux de valorisation pour 2010 s'élève à 60,2 %.

En 2009, le taux de valorisation était de 55 %.

Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution du tri des gravats à la déchetterie professionnelle et à la baisse des tonnages d'OM

II. Les Indicateurs Financiers

1. Le service de collecte des déchets ménagers

a) Structure des dépenses et leur évolution

Nature de la dépense	2009	2010	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Carburant	37 904,19 €	43 506,27 €	
Personnel - collecte	244 095,68 €	250 305,24 €	
Personnel - remplaçants / saisonniers	101 782,91 €	81 472,15 €	
Fournitures d'entretien	15 985,55 €	17 262,78 €	
Frais de petit équipement	11 956,20 €	9 929,97 €	
Entretien matériel roulant + taxe essieu	18 591,49 €	19 780,70 €	
Prestation	523,85 €		
Location mobilière	0,00 €		
Dotation amortissement		66 544,30 €	
Divers	87,00 €		
Total dépenses Fonctionnement	430 926,87 €	488 801,41 €	13,4%
INVESTISSEMENT			
Frais d'insertion (marché public)	445,57 €		
Matériel roulant	145 058,90 €		
Mobilier	398,27 €		
Matériel	51 888,46 €	31 203,63 €	
Total dépenses investissement	197 791,20 €	31 203,63 €	-84%

La hausse des coûts de fonctionnement du service collecte est due essentiellement aux charges liées au personnel et à son remplacement, notamment en période saisonnière. La collecte des déchets étant un service essentiel, chaque absence d'agent (congrés, maladie, absence syndicale, formation,...) fait l'objet de son remplacement pour permettre la continuité du service public. On note également l'impact des fluctuations du coût des carburants.

b) Structure des recettes et évolution

Nature de la recette	2009	2010	Evolution
FONCTIONNEMENT			
TEOM	845 507,00 €	916 802,00 €	
Redevance spéciale OM camping	20 131,70 €	34 610,94 €	
Redevance spéciale terrain autre	1 398,60 €	2 265,90 €	
Remboursement sécurité sociale	1 635,55 €	7 753,26 €	
Recettes exceptionnelles	24 557,74 €	15 594,19 €	
Total recettes fonctionnement	893 230,59 €	977 026,29 €	9,4%
INVESTISSEMENT			
Opérations d'ordre		66 544,30 €	
Total recettes investissement	0,00 €	66 544,30 €	Non significatif

NOTA important : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) contribue partiellement à la couverture des dépenses du service (y compris les services déchetterie, collecte sélective et quai de transfert).

➤ Exonérations facultatives

En 2010 ont été exonérés :

- Les grands magasins (Intermarché, Super U et POINT P) qui prennent en charge directement le traitement de leurs déchets.

c) Cas particulier de la redevance camping et autres terrains

Les campings payent une redevance à l'emplacement pour le service de collecte et d'élimination des déchets. Cette redevance est votée en conseil communautaire.

La redevance spéciale pour l'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains autres que les campings a été établie par délibération (n° 2002-109) le 13 décembre 2005. En fin d'année, chaque propriétaire remplit une déclaration sur l'honneur sur le nombre de caravanes et de tentes stationnées sur leur terrain. Comme pour la redevance camping, chaque année, le Conseil Communautaire vote le montant de cette redevance.

A noter que ce sont les recettes des redevances camping et autres terrains 2009 qui sont présentées sur le rapport 2010 (les déclarations sont envoyées en début d'année suivante).

2. Le centre de transfert et la déchetterie professionnelle

a) Structure des dépenses et leur évolution

La mise en place de la déchetterie professionnelle a obligé la collectivité à revoir l'organisation du site. Ce qui a eu pour effet d'augmenter les frais de fonctionnement (charge de personnel). De plus le site a subi de nombreux travaux entraînant une hausse du budget d'investissement lié à la mise en place de la déchetterie professionnelle.

Nature de la dépense	2009	2010	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Personnel	51 729,59 €	89 793,42 €	
Combustibles / Carburant	9 447,67 €	6 511,48 €	
Energie électricité	1 815,76 €	2 722,48 €	
Eau	464,31 €	518,18 €	
Fournitures d'entretien	6 773,29 €	6 642,59 €	
Frais de petit équipement	0,00 €	513,95 €	
Fournitures administratives + imprimés	428,82 €	690,33 €	
Entretien matériel roulant + taxe essieu	3 042,71 €	5 348,21 €	
Entretien Bâtiment	836,00 €	15 922,36 €	
Maintenance	2 990,00 €	2 990,00 €	
Frais télécommunication	423,11 €	1 043,76 €	
Location mobilière	495,93 €	378,20 €	
Dotations amortissement		15 963,85 €	
Etude	-1 345,00 €		
Total dépenses fonctionnement	77 102,19 €	149 038,81 €	93,30%
INVESTISSEMENT			
Matériel informatique	996,00 €	289,43 €	
Frais d'insertion (marché public)	1 694,26 €	540,52 €	
Mobilier	1 041,91 €		
Matériel	1 493,11 €	89 532,56 €	
Avance	3 916,72 €		
Travaux	110 212,81 €	190 897,27 €	
Etude	0,00 €	1 067,43 €	
Total dépenses investissement	119 354,81 €	282 327,21 €	136,54%

b) Structure des recettes et évolution

Nature de la recette	2009	2010	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Redevance spéciale et facturation de la déchetterie professionnelle	5 601,74 €	31 176,03 €	
Total recettes fonctionnement	5 601,74 €	31 176,03 €	456,5%
INVESTISSEMENT			
Opérations d'ordre		15 963,85 €	
Total recettes investissement	0,00 €	15 963,85 €	Non significatif

La mise en place des nouveaux tarifs de la déchetterie professionnelle a permis de voir augmenter les recettes du site.

Par ailleurs, la participation de la Communauté de Commune de Douve et Divette, pour l'année 2010, n'apparaît pas sûr ce rapport car celle-ci a été versée en 2011 (participation pour l'utilisation du quai de transfert).

3. La collecte sélective

a) Structure des dépenses et leur évolution

Les dépenses concernant le tri sont directement payées par le SMCT.

b) Structure des recettes et évolution

Les recettes concernant le tri sont directement perçues par le SMCT.

4. La déchetterie pour particuliers

a) Structure des dépenses et leur évolution

Nature de la dépense	2009	2010	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Personnel	27 160,07 €	27 520,34 €	
Frais de télécommunication	393,90 €	463,56 €	
Eau et assainissement	83,56 €	76,05 €	
Energie électricité	616,72 €	502,29 €	
Frais de petit équipement	5 931,42 €	1 180,45 €	
Fourniture d'entretien	102,92 €	1 860,70 €	
Entretien Bâtiment	1 282,10 €	841,34 €	
Dotation amortissement		1 013,19 €	
Total dépenses de Fonctionnement	35 570,69 €	33 457,92 €	-5,94%
INVESTISSEMENT			
Travaux	23 787,84 €		
Total dépenses investissement	23 787,84 €	0,00 €	Non significatif

b) Structures des recettes et leur évolution

Les recettes de fonctionnement concernant la déchetterie sont directement perçues par le SMCT.

Nature de la recette	2009	2010	Evolution
INVESTISSEMENT			
Opérations d'ordre		1 013,19 €	
Total recettes investissement	0,00 €	1 013,19 €	Non significatif

5. Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement

a) Structure des dépenses et leur évolution

Nature de la dépense	2009	2010	Evolution
FONCTIONNEMENT			
SMCT - participation prestation	596 379,80 €	534 137,74 €	-10%
SMCT - participation fonctionnement	34 320,00 €	40 541,00 €	18%
Total dépenses Fonctionnement	630 699,80 €	574 678,74 €	-9%

Le montant de la participation de prestation représente les prestations de transport et de traitement de tous les déchets (OM, tri sélectif, déchetterie).

Pour information le montant des factures de prestations payées par le SMCT au 31/12/10 concernant notre collectivité est de 610 604,68 € dont 296 525,05 € TTC pour le transport et le traitement des OM.

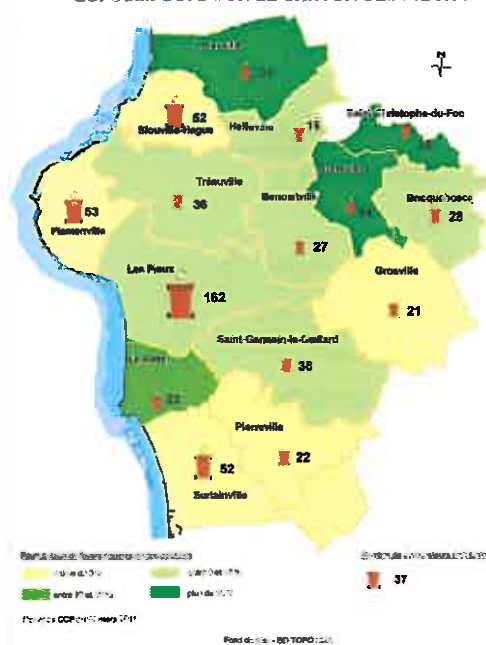
b) Structures des recettes et leur évolution

Nature de la recette	2009	2010	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Participation frais de communication	574,08 €		
Remboursement trop versé 2007	6 017,42 €		
Total recettes fonctionnement	6 591,50 €		Non significatif

6. Mise à disposition de composteurs individuels

Depuis 2004, la Communauté de Communes des Pieux met à la disposition des habitants du canton des composteurs individuels d'une capacité de 320 L et depuis fin 2005 des 620 L et des kits d'extension. Au 31 décembre 2010, 68 composteurs ont été distribués contre une caution de 20 €. Soit un total de 627 composteurs distribués (14 ont été restitués) depuis le début de la campagne. Les coûts d'achat sont répercutés dans la ligne frais de petit équipement OM (II-1-a). Cependant les dépôts et restitution de caution sont répercutés respectivement en recettes et dépenses d'investissement.

QUI COMPOSE SUR LE CANTON DES PIEUX ?



a) Structure des dépenses et leur évolution

Nature de la dépense	2009	2010	Evolution
INVESTISSEMENT			
Remboursement de caution	60,00 €	80,00 €	
Total dépenses investissement	60,00 €	80,00 €	33%

b) Structures des recettes et leur évolution

Nature de la recette	2009	2010	Evolution
INVESTISSEMENT			
Dépôt de caution	3 360,00 €	1 360,00 €	
Total recettes investissement	3 360,00 €	1 360,00 €	-59,5%

7. Synthèse des dépenses et financements

Bilan Communauté de Communes des Pieux	2009	2010	Evolution
Récapitulatif des Dépenses			
Fonctionnement			
Gestion du service	71 758,15 €	80 744,82 €	
Collecte	430 926,87 €	488 801,41 €	
Déchetterie	35 570,69 €	33 457,92 €	
Centre de transfert	77 102,19 €	149 038,81 €	
SMCT	630 699,80 €	574 678,74 €	
TOTAL (A)	1 246 057,70 €	1 326 721,70 €	6,5%
Investissement			
Collecte	197 791,20 €	31 203,63 €	
Composteurs	60,00 €	80,00 €	
Déchetterie	23 787,84 €	0,00 €	
Centre de transfert	119 354,81 €	282 327,21 €	
TOTAL (B)	340 993,85 €	313 610,84 €	-8,0%
(1) Total Dépenses	1 587 051,55 €	1 640 332,54 €	3%
Récapitulatif des Recettes			
Fonctionnement			
Collecte	893 230,59 €	977 026,29 €	
Centre de transfert	5 601,74 €	31 176,03 €	
SMCT	6 591,50 €	0,00 €	
TOTAL (C)	905 423,83 €	1 008 202,32 €	11%
Investissement			
Collecte	0,00 €	66 544,30 €	
Composteurs	3 360,00 €	1 360,00 €	
Déchetterie	0,00 €	1 013,19 €	
Centre de transfert	0,00 €	15 963,85 €	
TOTAL (D)	3 360,00 €	84 881,34 €	2426%
(2) Total Recettes	908 783,83 €	1 093 083,66 €	20%
SOLDE = (2) - (1)	-678 267,72 €	-547 248,88 €	-19%

CONCLUSION

- ❖ Concernant les ordures ménagères, on constate une légère baisse du tonnage (de 3857 tonnes à 3837 tonnes). Ramené à la population, le poids par an et par habitant passe de 296 Kg en 2009 (13 050 hab) à 287 Kg en 2010 (13 380 hab).
- ❖ La collecte du verre évolue légèrement en 2010. Le ratio par an et par habitant augmente légèrement, il passe de 40,1 Kg en 2009 à 41,7 Kg en 2010.
- ❖ Les résultats de la collecte des journaux restent constants. Le ratio par an et par habitant est actuellement de 23,6 Kg (23,4 Kg en 2009).
- ❖ Les résultats de la collecte des emballages sont inférieurs à la moyenne du SMCT. Cependant on peut noter une augmentation de 5,5 % en 2010. Le ratio par an et par habitant passe donc de 8 Kg en 2009 à 8,7 Kg en 2010.

Pour le tri sélectif, même si nos résultats sont encore faibles par rapport aux autres collectivités du SMCT, un habitant du canton des Pieux trie 74 Kg de déchets, alors que la moyenne nationale d'Eco Emballages est de 58,8 Kg en milieu rural.

- ❖ Concernant la déchetterie, on constate une baisse des tonnages (de 4630 tonnes en 2009 à 3988 tonnes en 2010). Ramené à la population, le poids par an et par habitant passe de 355 Kg en 2009 (13 050 hab) à 298 Kg en 2010 (13 380 hab).

Cette quantité de déchets déposés en déchetterie est 1,7 fois plus importante que la moyenne nationale qui est de 170 Kg (données ADEME 2007).

- ❖ Le taux de valorisation pour 2010 s'élève à 60,2 % (voir I-4-e, page 6).

Sur le plan quantitatif, les résultats obtenus correspondent aux objectifs fixés. L'évolution de la population du canton n'entraîne pas d'augmentation du tonnage d'ordures ménagères. Qui plus est, on notera que le poids produit par an et par habitant diminue de 9 Kg en un an. L'ouverture de la déchetterie professionnelle permet également de voir les tonnages de la déchetterie des Pleux diminuer et nous permettent ainsi d'apprécier plus justement la production par habitant. Les résultats de la collecte sélective évoluent peut-être encore trop lentement.

Financièrement, l'objectif était de maîtriser les dépenses de manière à limiter l'augmentation des charges. Dans le détail, les évolutions suivantes sont constatées :

- ❖ Les charges de la collecte évoluent de 13 % (prise en compte des dotations d'amortissement), celles de la déchetterie baissent de 6 %.
- ❖ Les dépenses liées au fonctionnement du quai de transfert et de la déchetterie professionnelle évoluent, comme l'investissement sur ce site. Ce dernier continuera à évoluer dans les années à venir avec la réhabilitation progressive du site et sa mise en conformité. Cependant, les recettes évoluent à la hausse.
- ❖ Les dépenses liées aux prestations de services (SMCT) baissent d'environ 9% alors que le tonnage des déchets ne baisse que de 3,1 % (déchets pris en charge par le SMCT : 2009 = 8 620 tonnes, 2010 = 8 351 tonnes).
- ❖ **Globalement, les dépenses du service augmentent de 3 %.**

En 2010, le produit de la TEOM perçu s'élève à 916 802 €.

- **Pour 2010, la TEOM couvre 55,9 % des dépenses de l'ensemble des services Ordures Ménagères, en 2009, elle en couvrait 53,3 %.**
- **L'ensemble des recettes couvre 66,6 % des dépenses contre 57,3 % en 2009.**